



INFORMATIONS MUNICIPALES

MAREIL-LE-GUYON

www.mareil-le-guyon.fr

Janvier 2011

LE MOT DU MAIRE

Le Conseil municipal et moi-même vous souhaitons une excellente nouvelle année !

Cette année 2011 verra le début de la mise en application de la réforme des collectivités territoriales (loi adoptée en novembre 2010). En effet, les 20 et 27 mars prochains, nous voterons pour élire notre représentant au conseil général du Département. Ce ne sera que pour une durée de trois ans (au lieu de six), car en 2014 ces élections seront remplacées par l'élection des conseillers territoriaux, nos représentants pour six ans tant au Département qu'à la Région.

Il est prévu d'autre part que d'ici à la fin de cette année le schéma d'achèvement de la carte intercommunale soit arrêté par le préfet, dans l'objectif d'avoir vers 2013 une couverture intégrale du territoire par des intercommunalités. Les communes de notre canton ont annoncé leur choix de poursuivre leur coopération, et une motion dans ce sens a été votée à l'été 2010 par les conseils municipaux. Il reste maintenant à mener avec préfet et élus locaux le travail délicat de finalisation de cette étape voulue par le législateur.

S'agit-il là de la fin de la relation privilégiée entre les Français et leurs communes ? Soyez persuadés que la commune reste et restera l'échelon de base de notre démocratie. Mais hélas les moyens manquent de plus en plus pour mener à bien les projets d'amélioration de nos petites communes rurales, tant les concours financiers indispensables se tarissent ou deviennent difficiles à obtenir. Dans ce sens, l'intercommunalité peut constituer une réelle avancée. A nous, citoyens et élus locaux, de veiller à ce que la commune n'y perde pas son âme.

Le Conseil municipal a voté en décembre une décision importante dans la procédure de révision de notre plan d'occupation des sols, en arrêtant le projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont les grandes lignes n'ont pas changé depuis la réunion publique d'octobre. Le projet doit désormais être soumis à l'Etat et aux autres personnes publiques associées, qui auront trois mois pour émettre un avis, puis le projet sera présenté en enquête publique.

Une autre décision importante a été votée en décembre par le Conseil municipal : l'approbation du projet de charte révisée du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, et l'adhésion de Mareil à ce Parc. Notre village fera ainsi partie d'un ensemble commun de protection de notre environnement et de notre patrimoine, et sera à même de pouvoir bénéficier des aides apportées par le Parc.

Je vous souhaite bonne lecture des informations de ce bulletin, qui fait le point sur les activités passées et à venir à Mareil et les améliorations du cadre de vie.

Daniel LEBAR
Maire de Mareil-le-Guyon

www.mareil-le-guyon.fr : UN SITE INTERNET EN EVOLUTION

Depuis sa création, il y a deux ans, le site Internet de Mareil évolue au fur et à mesure des besoins des internautes et de la commune.

Les objectifs initiaux de ce site étaient de présenter notre village, son histoire et son environnement, de fournir à l'ensemble des Mareillois des informations pratiques pour leur simplifier la vie, et de servir de support complémentaire à la communication de la Mairie, du Conseil municipal et des associations du village.

Pendant ces deux premières années, de nouveaux usages ont été découverts et explorés. Ainsi la Mairie publie des alertes en première page du site pour avertir d'une coupure d'eau ou du passage des encombrants. Les photos des différents événements sont à présent accessibles en ligne. Mareil possède ainsi un album de photos non pas de famille mais du village.

Le site a aussi été utilisé pour un mini-référendum sur l'opportunité de supprimer ou non le collecteur de verre, situé square de la Liberté.

D'un point de vue technologique, un flux

RSS a été mis en place. Cette application permet d'informer les internautes de la publication de nouveaux articles sur la page d'accueil. Celle-ci devrait être aussi remodelée cette année.

Notre site Internet est aussi une vitrine internationale ! Modeste, il est vrai, mais depuis son lancement, plus de 100 visiteurs sont venus d'Amérique, plus de 60 d'Afrique et plus de 40 d'Asie. En Europe, le trio de tête, en dehors de la France, est l'Angleterre, la Belgique et l'Allemagne avec respectivement 40, 31 et 22 visites. En terme de visibilité sur les moteurs de recherche, notre site apparaît bien en première position sur Google ou sur Bing lorsque l'on effectue une recherche sur le mot clef « Mareil-le-Guyon ». Cela n'était pas toujours le cas la première année du lancement du site de Mareil.

En deux ans, le site Internet www.mareil-le-guyon.fr a trouvé naturellement sa place au sein des différents outils de communication que sont les nouveaux panneaux d'affichage, les Informations municipales ou l'accueil en Mairie.

DU NOUVEAU A LA BIBLIOTHEQUE

Dynamisée par Sylvie Laskri, la bibliothèque de Mareil a maintenant pris sa vitesse de croisière. Nous vous rappelons que la bibliothèque est ouverte à tous, moyennant une cotisation modique de 5 euros par personne et par an.

Elle s'enrichit régulièrement de nouveaux ouvrages. Aussi, n'hésitez pas à faire part de vos envies ou idées en matière de lecture à notre bibliothécaire.

Ce trimestre, avant les vacances scolaires de la Toussaint et de Noël, Sylvie Laskri a proposé pour les petits une lecture de conte suivie d'un goûter (photos à voir sur le site Internet). De quoi émerveiller l'imagination, mais également les papilles !

Pour tous ceux qui aiment la musique, la bibliothèque tiendra à votre disposition, prochainement, 300 CD de styles différents. La mise en route de ce nouveau service a malheureusement été retardée par les intempéries de décembre.

Prochainement la bibliothèque s'abonnera à deux revues pour enfants afin d'élargir encore l'offre de lecture pour les plus jeunes.

Nous tenons à remercier le Département pour sa subvention qui a permis d'améliorer l'offre faite aux lecteurs.

**LA BIBLIOTHEQUE VOUS DONNE RENDEZ-VOUS
A LA CHANDELEUR
POUR UNE DEGUSTATION DE CREPES !**

UN VILLAGE (TOUJOURS) TRÈS ANIMÉ

Le dernier trimestre de l'année 2010 a été riche en manifestations. La Commission des Fêtes, le Foyer communal, le CCAS, ainsi que la bibliothèque ont proposé des animations qui ont été appréciées par les plus jeunes et les plus anciens.

Initiation à la danse country

Le 19 septembre, des cow-boys enthousiasmés la Maison du Village. Sous l'impulsion de Véronique Winterheimer, et avec l'aide de la commune, une démonstration de danse country a été proposée. Elle a donné lieu à des inscriptions pour des cours. Deux créneaux horaires sont proposés le mardi soir :

- de 19 h 15 à 20 h 45

- de 21 h à 22 h 30.

Pour toute information complémentaire, contacter Véronique Winterheimer.

Chorale de la Vaucouleurs

Le 16 octobre, 70 personnes sont venues dans l'église pour écouter la chorale de la Vaucouleurs qui a gracieusement interprété, sous la direction de Christine Musset, plusieurs chants sacrés du monde.

Cérémonie du 11-Novembre

Le 11 novembre, la commune a rendu hommage aux soldats tombés pendant les deux dernières guerres mondiales, ainsi qu'aux jeunes pilotes dont l'avion s'est écrasé à Mareil en juin 1944.

Remerciements à M. Legendre qui s'occupe de l'organisation de cette manifestation et qui a organisé une exposition sur le parcours de 2 soldats mareillois, morts pour la France pendant la 1^{re} Guerre Mondiale.

Soirée Beaujolais nouveau

Le 20 novembre s'est déroulé la deuxième édition de l'arrivée du Beaujolais nouveau à Mareil. Une cinquantaine de Mareillois ont fêté cet événement dans la joie et la bonne humeur autour d'un verre de Beaujolais et de cochonnailles.

Concert de Phil Kirch

Le 4 décembre, Philippe Chinkirch (chant) et Thierry Bénech (guitare) ont

interprété à la Maison du Village des chansons venues des quatre coins du monde. Une si bonne ambiance régnait pendant ce concert que les Mareillois présents ont poussé la chansonnette (photos à voir sur le site Internet).

Le Père Noël à Mareil

Le 17 décembre, le Père Noël est venu en fin de matinée rencontrer les enfants de l'école maternelle. Il en a profité pour remettre un cadeau aux maîtresses et distribuer des bonbons aux enfants.

Le 18 décembre, le CCAS a organisé le goûter de Noël des anciens. Le Père Noël était également au rendez-vous, et chacun est reparti avec son cadeau.

Tout au long de l'année, le CCAS propose deux à trois fois par mois, le mardi à la Maison du Village, des goûters et des après-midi jeux.

Le 19 décembre, pour le plus grand plaisir des enfants, le Foyer communal avait convié le Père Noël à la Maison du Village.

Après s'être fait maquiller, les enfants ont tous pu choisir un cadeau et également partager de très bonnes gaufres.

**Manifestations prévues en 2011
par la Commission des Fêtes****Mars**

Lancement d'un concours de photos

Avril

Grand nettoyage de printemps

Mai

Randonnée à vélo

Juin

Fête de la musique

Septembre

Concert dans l'église

Octobre

Jeu sur Mareil (avec la bibliothèque)

Novembre

Beaujolais nouveau

Décembre

A l'étude

LES TRAVAUX DE VOIRIE

Les travaux de voirie prévus en 2010 ont été réalisés :

- rue du Pâtis (mise en place de l'éclairage public et réfection de la chaussée),
- rue de l'Hirondelle (création de caniveaux, réfection de la chaussée...).

En 2011, cela devrait être le tour du chemin du Moulin de l'Hirondelle. Et toujours à l'étude : changement de priorité au croisement des rues du Bout de l'Eau et de l'Hirondelle, réfection des panneaux de signalisation routière...

LA TNT ARRIVE !

Commencée avec la chaîne Canal Plus le 24 novembre 2010, la réception des programmes de télévision hertzienne en Ile de France passe au tout numérique. **Cela ne concerne que les personnes regardant la télévision via une antenne râteau.** La TNT (Télévision Numérique Terrestre) apporte une meilleure qualité de réception d'image et du son, permet de capter de nouveaux programmes gratuits ou payants, des services (télétexte, sous-titrage pour malentendants...).

Pour recevoir TF1, France 2, France 3, France 5, Arte, M6 et des nouvelles chaînes (TMC, IDirect 8, W9, Gulli...), deux solutions sont possibles :

- si vous ne voulez pas changer votre vieux téléviseur, vous devez acheter un décodeur et le brancher sur la prise PÉritel ;
- si vous achetez un nouveau téléviseur, celui-ci intègre un décodeur TNT.

Afin de permettre à tous d'accéder à la TNT, l'Etat a prévu une aide financière pour l'achat ou l'installation d'un adaptateur TNT et une assistance technique aux personnes de plus de 70 ans ou souffrant d'un handicap.

Pour des informations complémentaires, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) France Télé Numérique met à votre disposition :

- un centre d'appel du lundi au samedi de 8 h à 21 h: 0970 8181 818 ;
- un site Internet : www.tousaunumerique.fr.

Un « totem » explicatif a été installé en mairie et un guide complet sera adressé à chaque foyer en ce début d'année.

ATTENTION ! Dans la nuit du 7 au 8 mars, tous les émetteurs analogiques et numériques seront éteints. La réception par antenne râteau sera temporairement interrompue.

ETAT CIVIL - 2^e SEMESTRE ANNEE 2010*Naissances :*

Jules CHOTARD, le 13 juillet

Nathanaël, Francis, Pierre BAUGUIL, le 14 septembre

Décès

Alain JACOB, le 30 août

RAPPEL CITOYEN

Quelques lois, règles et règlements régissent la vie en communauté :

- Il est du devoir de chacun de respecter les règles de bon voisinage. Les travaux bruyants (tondeuses et autres engins pétaradants) sont à proscrire le dimanche.
- Les chiens doivent être tenus en laisse durant leur promenade.
- Les poubelles vertes et jaunes ne doivent pas rester en permanence sur le trottoir. Elles doivent être sorties la veille du soir du ramassage et rentrées dès que possible après le passage du camion.
- Les voitures doivent respecter les interdictions de stationner et ne doivent pas gêner la circulation des autres véhicules lorsqu'elles sont garées sur la voie publique.

SUPPRESSION DE LA COLONNE DE VERRE

Suite au résultat du mini-référendum, la colonne de verre située sur le parking du square de la Liberté a été enlevée. Une large majorité des participants a voté pour son enlèvement.

Nous regrettons la gêne que cela occasionne à certains Mareillois mais depuis cette suppression le parking a re-

trouvé toutes ses places. Nous avons constaté que l'endroit est resté propre, sans dépôts sauvages, d'où une économie financière certaine pour la commune. La suppression de la colonne remet en valeur le tombeau et le square de la Liberté, que la Mairie envisage de rénover entièrement à moyen terme.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Suite à la mise en service de la déchetterie de Garancières, qui connaît un grand succès, le SIEED (Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets de l'Ouest des Yvelines) a décidé de ne procéder qu'à deux ramassages des encombrants cette année :

- le 18 mai 2011

- le 18 novembre 2011

Attention, les appareils électriques et électroniques ne seront plus collectés. Ils doivent être déposés à la déchetterie de Garancières*.

Vous avez aussi la possibilité de les faire reprendre par le magasin qui vous les a vendus ou lorsque vous achetez un nouvel appareil, de le faire enlever par le magasin qui vous le livre.

*** Une carte d'accès gratuit à la déchetterie de Garancières est disponible en mairie**

COLLECTE DES DECHETS VERTS

La collecte des déchets verts reprendra à compter du **lundi 4 avril 2011** jusqu'au **lundi 12 décembre 2011**

Des sacs pour la collecte des déchets verts seront distribués le samedi matin pendant la permanence des élus.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

La Mairie est ouverte :

- le lundi de 16 heures à 19 heures,
- les mardi et jeudi de 9 heures à 11 heures.

Les élus tiennent une permanence pour vous écouter et répondre à vos questions le samedi matin de 10 heures à 11 h 30

SE PROTEGER DES CAMBRIOLAGES

2010 aura été une année marquée par de nombreux cambriolages à Mareil. Le procédé a toujours été le même. En fin d'après-midi, un individu pénètre dans l'habitation, pendant l'absence des propriétaires, prend argent et bijoux et, s'enfuit aussi vite que possible dans un véhicule (volé évidemment) puissant et rapide.

Excepté exiger des patrouilles renforcées de la gendarmerie, la commune ne peut malheureusement que déplorer ces cambriolages et vous recommander de suivre les conseils d'un dépliant édité par le ministère de l'Intérieur. Il est disponible sur le site www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/votre_securite/votre-domicile

Voici les grandes lignes de ce dépliant « Cambriolages, ayez les bons réflexes ».

Protégez votre domicile

Lorsque vous prenez possession d'un logement, pensez à changer les serrures.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...).

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, le pot de fleurs...

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.

Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

En cas d'absence durable

Avisez vos voisins.

Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance.

Votre domicile doit paraître habité : faites ouvrir et fermer régulièrement les volets ou créez l'illusion d'une présence, avec un programmateur pour la lumière, la télévision...

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Si vous êtes victime d'un cambriolage

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature...).

Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur.

Déposez plainte au commissariat ou à la brigade de votre choix (article 5 de la Charte d'accueil du public). Munissez-vous d'une pièce d'identité.

Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel. Il permet aux **cellules cambriolages** implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi d'appréhender les malfaiteurs.

NUMEROS UTILES

- **Numéro d'urgence** : 112
- **Police / Gendarmerie** : 17
- **Pompiers** : 18
- **SAMU** : 15
- **Carte de crédit perdue ou volée** : 0 892 705 705
- **Opposition chéquier** : 0 892 683 208
- **Infos escroqueries** : 0 811 020 217
- **Téléphone portable perdu ou volé** :
 - > SFR : 1023
 - > Orange : 0 800 100 740
 - > Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00